

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 02 – 06 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN ALIGNEMENT DE LA PROPRIÉTÉ DE LA SCI L'ASCOLE POUR L'INSTALLATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LA CRÉATION DE TROTTOIRS ( 6 BOULEVARD PIERRE DIGNAC)**

L'an deux mil dix-huit, le seize février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 février

**PRESENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Annie DUROUX, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Évelyne DONZEAUD donne procuration à Annie DUROUX  
David DELIGEY donne procuration à Xavier PARIS  
Ludovic DUCOURAU donne procuration à Mireille MAZURIER  
Nicole NUGEYRE donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON  
Tony LOURENÇO donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX  
Justine BONNEAUD donne procuration à Monique POISSON

**ABSENT EXCUSÉ**

Jacques CHAUVET

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Suite à l'installation de l'éclairage public et la création de trottoirs sur le boulevard Pierre Dignac, la propriété sise 6 boulevard Pierre Dignac doit être alignée.

Pour ce faire et en application de l'emplacement réservé n°23 du PLU pour porter la voie à 8m d'emprise, la SCI L'ASCOLE représentée par Monsieur BERNARD Sylvère, propriétaire concerné, doit céder à la ville de GUJAN-MESTRAS une emprise de terrain.

Le cabinet AUJIGE, cabinet de géomètres-Experts, a été sollicité pour délimiter les surfaces concernées à distraire des parcelles BE n°51 et 158, à savoir une surface totale d'environ **30 m<sup>2</sup>**. Le document d'arpentage afférent est en cours de réalisation.

Dans son avis n°2017-199V0903 du 3 mai 2017, le service du Domaine a estimé la valeur d'acquisition à **220 €/m<sup>2</sup>**.

Je vous invite donc:

- A accepter le principe de l'acquisition par la ville de cette emprise de terrain pour un prix de 220 euros au m<sup>2</sup>;
- A autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir;
- A confier à Maître LORIOD, notaire à Gujan-Mestras, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais d'acte et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras



Publication le 20 Février 2018  
GUJAN-MESTRAS le 20 Février 2018